

RAPPORT N° 97/6-77
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ PLURIANNUEL
POUR LES DEPANNAGES, REPARATIONS ET PRESTATIONS ANNEXES
SUR LES VEHICULES COMMUNAUX**

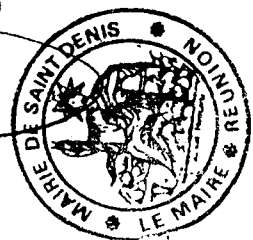
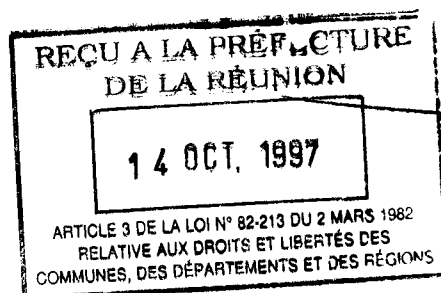
Considérant le montant estimatif des besoins des services municipaux (Garage et CSP), je vous informe de la nécessité de passer un marché pour la maintenance, le contrôle et mises au point divers des véhicules communaux.

Je vous propose, en conséquence :

- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :
 - appel d'offres ouvert,
 - fractionnement par lots pouvant, chacun, donner lieu à un marché distinct,
 - marchés de maintenance conclus en régie d'heures et dépenses contrôlées, autres prestations réalisées à prix forfaitaire ou unitaire sur la base des tarifs publics des titulaires (marchés à bons de commande),
 - durée initiale : année 1998, reconductible jusqu'au 31 décembre 2000,
 - estimation annuelle des dépenses : 700 000 F - crédits inscrits au BP 1998 sous le numéro d'enveloppe 1758- ;
- 2) d'approuver le Règlement de la Consultation et les Cahiers des Charges ;
- 3) de m'autoriser à engager la consultation des entreprises, à passer un (plusieurs) marché(s) avec le (les) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) si telle est la décision de la Commission ;
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 97/6-77
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ PLURIANNUEL
POUR LES DEPANNAGES, REPARATIONS ET PRESTATIONS ANNEXES
SUR LES VEHICULES COMMUNAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-77 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, onzième Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale Finances ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous le numéro d'enveloppe 1758 au BP 98

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la maintenance des véhicules communaux et prestations annexes.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 97/6-77

ARTICLE 3

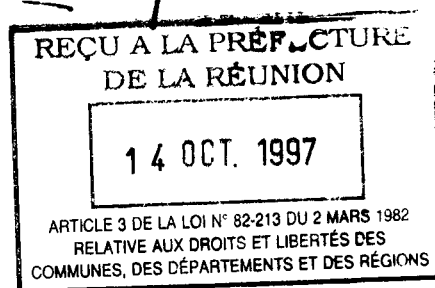
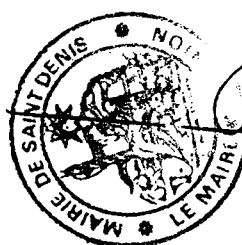
Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le (les) marché(s) avec le (les) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres et, le cas échéant, à traiter par marché(s) négocié(s) en cas de résultat infructueux

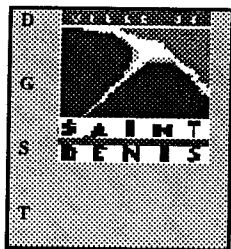
ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son délégué à signer le (les) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis,
le - 7 OCT. 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**





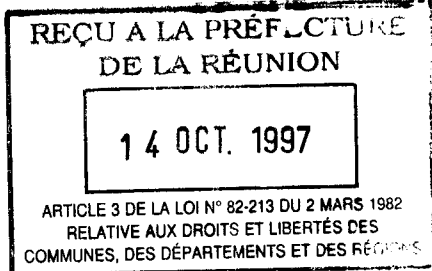
Vu par le Conseil Municipal
en séance du 03 OCT. 1997

LE MAIRE



ANNEXE AU RAPPORT N° 97/6-77

Alain ARMAÏND
1^{er} Adjoint



N° LOT	NATURE
1	Etalonnage chronotochygraphe (toutes marques)
2	Contrôle technique (toutes marques) des véhicules < 3,5 T suivant réglementation
3	Freinage pneumatique et hydraulique P.L. nécessitant du personnel spécialisé
4	Tôlerie et peinture VL PL (toutes marques)
5	Mécanique VL (toutes marques)
6	Mécanique PL marque MERCEDES
7	Mécanique PL marque RENAULT
8	Mécanique PL marque VOLVO